

**COMPTE-RENDU
REUNION DU 12 SEPTEMBRE 2017**

L'an deux mille dix sept, le douze septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 5/2017

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 septembre 2017

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Marie-Bernadette BOUREAU, Kaldia MORIN, Nicole LE BLEVENEC, Régis BERBETT, Adjoint, Audrey GUITTONNEAU, Maurice BOUE, Bénédicte PICHENOT, Laurent LOUVET, Jacqueline GAUDIN, Yannic FLYNN, Béatrice KERBOUL, Gwénaëlle PENISSON, Philippe LEMAIRE, Marie-Claire GOBIN, Jacques EPERVRIER, Martine OIZILLON, Erwan GOUIFFES, Gwénaëlle THOMAS, Conseillers municipaux.

EXCUSES : Jacques CHATEAU (pouvoir à Audrey GUITONNEAU), Camille AUTRUSSEAU (pouvoir à Nicole CHOTARD), Grégory SIRAUDEAU (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Julien LE COUTURIER (pouvoir à Kaldia MORIN), Chantal SUREAU (pouvoir à Jacques GARREAU), Anne-Claire GOYER (pouvoir à Jacques EPERVRIER), Roger BLANLOT (pouvoir à Marie-Claire GOBIN).

ABSENTE : Monika ARPIN

1) VŒU SUITE À L'ANNONCE DE LA FERMETURE DE LA TRESORERIE DE BOUAYE

Rapporteur : Monsieur Garreau

Exposé :

Lors d'un rendez-vous en date du 10 juillet 2017, Madame la Directrice Régionale des Finances Publiques a signifié au Maire son intention de proposer la fermeture du Centre des finances publiques de Bouaye au début de l'année 2018.

Les motifs invoqués pour justifier cette fermeture sont les suivants :

- Fusion des communautés de communes de Pornic et Cœur Pays de Retz dans l'agglomération Pornic Pays de Retz depuis le 1^{er} janvier 2017 ;
- Développement des outils de dématérialisation des procédures comptables.

Ces deux mouvements ont pour conséquence une diminution des effectifs du poste comptable de Bouaye qui ne permet plus son maintien efficace.

Il est proposé au Conseil municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission Affaires générales du 6 septembre 2017 ;

- **D'adopter le vœu suivant**, lequel sera adressé au Ministre des Finances, à Madame la Préfète de Région et à Madame la Directrice Régionale des Finances Publiques :

« Suite à l'information reçue le 10 juillet 2017 faisant état de la volonté de la Direction Régionale des Finances Publiques de procéder, au début de l'année prochaine, à la fermeture de la Trésorerie de Bouaye, le Conseil municipal de Bouaye réuni le 12 septembre 2017 ne se satisfait pas des conséquences qui résulteront de cette fermeture :

- Eloignement des usagers de ce service public vers Saint-Herblain ou Vertou entraînant des difficultés réelles pour celles et ceux qui sont utilisateurs des transports en commun.
- Perte de proximité également pour les régisseurs municipaux et du CCAS qui doivent pour leur sécurité nécessairement limiter leurs trajets pour des dépôts de numéraire.

Face à cette situation imposée, le conseil municipal émet les expressions suivantes :

- Nous demandons que la sécurité des régisseurs municipaux et du CCAS soit prise en compte en permettant le dépôt des espèces détenues au bureau de poste le plus proche, à Bouaye.
- Nous demandons à rechercher, au plus vite, un accueil du public dans le cadre de locaux situés sur Rezé (liaisons TER et TAN existantes directes et habitudes de déplacements plus fréquentes qu'à Saint-Herblain ou Vertou).
- Enfin dans cette attente, il nous paraît souhaitable de maintenir temporairement à Bouaye une permanence permettant la proximité entre services de l'Etat et citoyens. »

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **adopte le vœu suivant**, lequel sera adressé au Ministre des Finances, à Madame la Préfète de Région et à Madame la Directrice Régionale des Finances Publiques :

« Suite à l'information reçue le 10 juillet 2017 faisant état de la volonté de la Direction Régionale des Finances Publiques de procéder, au début de l'année prochaine, à la fermeture de la Trésorerie de Bouaye, le Conseil municipal de Bouaye réuni le 12 septembre 2017 ne se satisfait pas des conséquences qui résulteront de cette fermeture :

- Eloignement des usagers de ce service public vers Saint-Herblain ou Vertou entraînant des difficultés réelles pour celles et ceux qui sont utilisateurs des transports en commun.
- Perte de proximité également pour les régisseurs municipaux et du CCAS qui doivent pour leur sécurité nécessairement limiter leurs trajets pour des dépôts de numéraire.

Face à cette situation imposée, le conseil municipal émet les expressions suivantes :

- Nous demandons que la sécurité des régisseurs municipaux et du CCAS soit prise en compte en permettant le dépôt des espèces détenues au bureau de poste le plus proche, à Bouaye.
- Nous demandons à rechercher, au plus vite, un accueil du public dans le cadre de locaux situés sur Rezé (liaisons TER et TAN existantes directes et habitudes de déplacements plus fréquentes qu'à Saint-Herblain ou Vertou).
- Enfin dans cette attente, il nous paraît souhaitable de maintenir temporairement à Bouaye une permanence permettant la proximité entre services de l'Etat et citoyens. »

2) CONVENTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE SOUSCRIPTION PUBLIQUE – RESTAURATION DE LA GRILLE DES DOUVES DU CHÂTEAU DE LA MEVELLIERE

Rapporteur : Monsieur Garreau

Exposé :

Le manoir de la Mévellière est caractéristique des « maisons de campagne » du XVIIIème siècle avec parc et jardin clos.

Dans son rapport sur les enjeux patrimoniaux de la Mévellière commandé par la Ville de Bouaye au CAUE 44 et rédigé en avril 2017, l'architecte du patrimoine Christophe Boucher estime qu'elle « représente à ce titre un enjeu patrimonial fort, si on la considère dans son ensemble, c'est-à-dire le logis, sa cour d'honneur avec sa dépendance et sa grille, son jardin d'agrément (...) et enfin les éléments structurants de son parc (...) ».

Datée du XVIIIe siècle, la grille des douves marque de façon monumentale l'entrée nord de la cour d'honneur du manoir.

Toujours dans son rapport, l'architecte du CAUE 44 considère que « la grille d'honneur et les maçonneries des douves devront, et ceci rapidement, être restaurées dans un souci à la fois patrimonial et sécuritaire ».

La perspective de l'ouverture au public du parc de la Mévellière au printemps 2018 impose d'engager un projet de restauration de cette grille. La Fondation du Patrimoine a donc été contactée pour étudier les conditions de lancement d'une souscription publique qui viserait à financer les travaux de rénovation et de sécurisation de cet élément patrimonial marquant. La Fondation ayant répondu favorablement à cette sollicitation, il convient désormais d'officialiser ce partenariat en autorisant la signature d'une convention de souscription.

Il est proposé au Conseil municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Patrimoine et notamment ses articles L143-1 et suivants ;

Vu l'avis de la commission Affaires générales du 6 septembre 2017 ;

Considérant que, dans le cadre de sa mission, la Fondation du Patrimoine peut accorder une participation au financement d'un projet de mise en valeur du patrimoine bâti non protégé par l'Etat par le biais de souscription publique ;
Considérant que la Fondation du Patrimoine propose de lancer une opération de souscription dans le cadre du projet de restauration de la grille des douves du château de la Mévellière ;

Considérant la volonté de la Ville de Bouaye de porter le projet de réhabilitation de la grille des douves du château de la Mévellière ;

Considérant que les dons perçus par la Fondation du Patrimoine pouvant être effectués par les particuliers ou entreprises donnent lieu à des déductions fiscales ;

Considérant que les fonds recueillis seront reversés à la Commune déduction faite de 3% de frais de gestion du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés ; et de 5% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la fortune ;

- d'accepter l'organisation par la Fondation du Patrimoine d'une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises, pour le financement du projet de restauration de la grille des douves du château de la Mévellière
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de souscription correspondante.
- de lancer la campagne de mécénat populaire pour la restauration de la grille des douves du château de la Mévellière
- de solliciter une subvention de la Fondation du Patrimoine si la souscription venait à dépasser 5% du montant des travaux.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- accepte l'organisation par la Fondation du Patrimoine d'une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises, pour le financement du projet de restauration de la grille des douves du château de la Mévellière
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de souscription correspondante.
- lance la campagne de mécénat populaire pour la restauration de la grille des douves du château de la Mévellière
- sollicite une subvention de la Fondation du Patrimoine si la souscription venait à dépasser 5% du montant des travaux.